



Plan social suite à redressement judiciaire

Par **Pascal Fleury**, le **16/11/2008** à **15:10**

Mon entreprise est cédée à une autre suite à une procédure de redressement judiciaire sur décision du trib de Commerce en date du 3/11/08.

la moitié du personnel est licencié, 11 sur 22.

une inversion est intervenue sur la liste communiquée a la DDTE concernant 2 salariés.

Un qui souhaite continuer à travailler dans la nouvelle structure mais doit etre licencié et l'autre qui est conservé et devait etre licencié.

L'inspection du travail est d'accord pour switcher entre les 2 personnes, le représentant du personnel et le repreneur aussi mais le mandataire judiciaire qui gère le reglement judiciaire et les licenciements économiques dis ne rien vouloir changer (oralement pour le moment).

Quels sont les recours dont nous disposons ?